



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle et contentieux

Question écrite n° 126945

## Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les revendications statutaires et indemnitaires des contrôleurs aériens de la circulation d'essais et réception (CER). En effet, les contrôleurs aériens d'essais et réceptions, dans le cadre de leurs missions, sont responsables de la sécurité aérienne et de la sécurité des équipages en essais, de celle des équipages des avions civils et des avions militaires. Ils bénéficient d'une formation diplômante de contrôleur aérien au sein du ministère de la défense et d'une expérience professionnelle conséquente. Malgré les responsabilités qui leur incombent, l'accroissement de la demande des clients, des vols d'essais et de leurs caractéristiques techniques, les évolutions statutaires et salariales de cette profession sont peu importantes. Le salaire et le régime indemnitaire moyen d'un contrôleur aérien des essais en vol sont bien inférieurs à ceux d'un contrôleur aérien européen. C'est ainsi que ces professionnels demandent le versement dans sa totalité de leur indemnité de responsabilité dont une partie de son versement est bloquée depuis deux ans ainsi que le déblocage des conditions d'avancement statutaire. Ces deux points permettraient de rééquilibrer leur rémunération en fonction de leurs qualifications et fonctions. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de restaurer la confiance dans un corps de métier qui joue un rôle important dans la balance commerciale française et où tous les professionnels sont prêts à répondre à toutes les missions qui pourront leur être confiées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126945

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2012, page 780

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)